



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5210

Approbation d'une convention de mise à disposition d'espaces à titre gracieux entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre et l'association Club Fous des Vieilles anglaises

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5210 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES A TITRE GRACIEUX ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ET L'ASSOCIATION CLUB FOUS DES VIEILLES ANGLAISES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Fous des vieilles anglaises –Old British car club regroupe des passionnés de voitures anglaises des années 1950 à 1970. Basée en région Auvergne-Rhône-Alpes, elle accueille les propriétaires de vieilles anglaises aux pare-chocs chromés qui ont envie de rouler et de partager leur passion des autos nées sous le drapeau anglais il y a une cinquantaine d'années.

Cette association souhaite organiser le 26 avril 2020, la 8^e édition de l'évènement « Les anglaises au musée » dans le parc du Musée Malartre. Cet évènement, unique dans la région, rassemble plus de 300 amateurs d'automobiles de collection de marques anglaises.

L'association a sollicité la Ville de Lyon afin de pouvoir disposer du parc du musée et il est souhaité répondre favorablement à cette demande, cet évènement permettant de faire découvrir le Musée Henri Malartre.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité du parc du Musée Henri Malartre, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition est de 1 000 €HT.

La convention d'occupation temporaire du domaine public jointe au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition, pour la journée du 26 avril 2020, de 10h à 17h.

Vu l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/2823 du 27 mars 2017 fixant les tarifs de mise à disposition du parc du Musée Henri Malartre ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gracieux susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et l'association Fous des vieilles anglaises pour la mise à disposition d'une partie du parc du musée, le 26 avril 2020, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER